

Note aux clubs

Article 62: Forfait

(Refus de participation ou abandon de terrain)

Si une équipe <senior> déclare un forfait délibérément, refus à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club fautif encourt les sanctions suivantes :

« Phase aller »

- Match perdu par pénalité
- Défalcation de trois(03) points assortie d'une amende de (5.000) Cinq mille dinars algériens.

Organisation générale d'une rencontre

Article 01

L'organisation générale d'une rencontre, telle prévue par l'article 1, est du ressort exclusif du club recevant, à savoir :

- La présence obligatoire d'une ambulance, d'un médecin et du service d'ordre (Police ou Gendarmerie nationale).

En cas d'absence quelconque d'une des trois parties sus-évoquées, le club recevant sera sanctionné par un match perdu par pénalité assortie d'une amende (3.000 à 5.000DA).

Article 53 : Main courante

Il est rappelé aux clubs et officiels (arbitres et délégués) que l'accès à la main courante prévu par la réglementation en vigueur est assujéti à la présentation obligatoire de licences dûment établies par l'entité. Et ce, concernant :

- L'entraîneur, l'entraîneur adjoint, le médecin, le kinésithérapeute et le secrétaire du club.
- Quant au médecin, la carte professionnelle, suffit éventuellement.

NB : aucune dérogation n'est tolérée à cet effet.

Au terme de ce rappel des informations utiles dans la gestion courante des activités administratives des clubs et pour éviter toute équivoque désagréable quant aux éventuelles décisions règlementaires appliquées par l'entité, nous pensons sincèrement que cette démarche de communication, se démarque indubitablement de toute forme négative de mimétisme et/ou de fourvoiements rétros.

Et ce, pour consolider les objectifs assignés sous le signe " pour un fleurissement de l'épanouissement du football dans notre wilaya" d'une part. Et, de l'autre côté en réitérant cette citation < Il n'ya qu'une nécessité, la vérité et il ya qu'une force, le droit > (V.HUGO).

Sur fond du strict respect de l'éthique.